



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE Compagnie Spectible

### Article 1 – Billets, prix des places et conditions

1. Les billets ne sont ni repris, ni échangés. Ils sont uniquement valables pour la séance inscrite sur le billet ou l'e-mail de confirmation, à la date et à l'heure mentionnées. Chaque billet doit être présenté aux contrôles d'accès de l'événement. Une pièce d'identité valable doit être présentée à l'entrée pour obtenir ses billets.
2. Les prix des billets sont indiqués en francs suisses toutes taxes comprises. Les prix correspondent aux tarifs en vigueur au moment de la commande.
3. Pour se prévaloir d'un tarif réduit, il est indispensable de présenter une pièce de légitimation valable lors du contrôle des billets. En cas de non-présentation d'un justificatif valable, le spectateur devra payer la différence avec le plein tarif.
4. Chaque billet doit être conservé pendant toute la durée de la présence de son acheteur sur le lieu de la manifestation et doit pouvoir être présenté lors de tout contrôle de sécurité sur le site. Le prix figurant au recto est le prix global payé par le spectateur. L'accès à la salle ou aux gradins et aux places numérotées n'est plus garanti après le début de l'événement et ne donne droit à aucun remboursement.
5. Les billets ne sont ni repris, ni remboursés, même en cas de perte ou de vol.
6. Les modifications de programme ou de la distribution ne peuvent donner lieu à un remboursement.
7. Toute sortie est définitive, sauf cas exceptionnel où il sera délivré une contremarque valable uniquement avec le présent billet. L'organisateur de la manifestation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou utilisation illicite de ce billet.
8. Toute réclamation concernant la commande de billets devra être signalée au plus vite par téléphone et confirmée par écrit à l'adresse suivante : Compagnie Spectible, c/o Emilie Hediger, Ch. Julien Gallet 13, 1880 Bex.

### Article 2 – Acceptation des conditions générales

Quand l'acheteur coche la case « J'ai lu et j'accepte ces conditions générales », il déclare accepter ces conditions sans réserve. Les données enregistrées par la Compagnie Spectible font foi et constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées.

### Article 3 – Informations pratiques et règlement

1. Chaque spectateur doit se soumettre aux contrôles de sécurité et mesures sanitaires prévus par les organisateurs. L'accès pourra être interdit à toute personne refusant de s'y astreindre. Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit d'introduire sur le site où se déroule la manifestation tout objet susceptible de servir de projectile, tout objet dangereux et tout article pyrotechnique, des signes ou banderoles de toute taille de nature politique, religieuse, idéologique ou publicitaire. Les animaux sont également interdits sur le site. Tout contrevenant engage sa responsabilité et s'expose à des poursuites.
2. L'acheteur de billets reconnaît, sans restriction ni réserve, les règles de la Compagnie Spectible en matière de sécurité, d'accès, de limites d'âge et autres modalités d'exécution, et prend acte du fait qu'en cas de non-respect desdites règles, il peut être exclu de la manifestation sans avoir droit à une indemnité quelconque.
3. Il est interdit de photographier, de filmer, d'enregistrer ou de téléphoner lors d'une représentation. L'utilisation de smartphone durant un spectacle est interdite.
4. Par égard pour les artistes, le spectacle commence à l'heure précise. Une fois le spectacle débuté, l'accès à la salle ou aux gradins ne sera plus autorisé, sauf décision express de la Compagnie. L'accès à la salle ou aux gradins n'est plus garanti après l'heure du début de l'événement et ne donne aucun droit à un remboursement.
5. La numérotation des places n'est plus garantie 5 minutes avant le début de chaque représentation et ne donne aucun droit à un remboursement.
6. L'accès à la salle de spectacle ou aux gradins ne peut se faire que muni d'un billet payé et validé lors du contrôle effectué à l'entrée.
7. La salle de spectacle ou les gradins, comme tous les locaux publics, sont un espace où il est interdit de fumer. Les téléphones portables doivent être éteints complètement, pour éviter toute interférence avec la technique des spectacles.

8. Sauf cas particuliers (spectacles jeune public par exemple), il est interdit aux mineurs de moins de 16 ans d'entrer non accompagné d'une personne majeure ayant autorité sur eux dans la salle de spectacle ou dans les gradins. Tous les mineurs doivent être en mesure de présenter une pièce d'identité valable. En respectant les conditions citées ci-avant, il est du libre arbitre de la personne majeure de cautionner la participation d'un mineur à un spectacle. La compagnie Spectible décline toute responsabilité pour d'éventuelles lésions subies par les mineurs.

#### **Article 4 – Annulation, interruption, cas exceptionnel, conditions de remboursement**

1. Un billet ne peut être remboursé même en cas de perte ou de vol, ni repris, sauf en cas d'annulation complète et sans report de la représentation et de décision par la Compagnie Spectible du remboursement des billets.
2. Si la Compagnie Spectible décide de rembourser des billets, seul le prix indiqué sur le billet sera remboursé.
3. L'interruption de la représentation au-delà de la moitié de sa durée ne peut donner lieu à un remboursement.
4. En cas d'annulation totale et sans report du spectacle, les billets seront remboursés sur présentation de ceux-ci (pièces comptables) à la demande de l'intéressé, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date du spectacle. Aucun frais de quelque nature que ce soit, ne sera remboursé.
5. En cas d'annulation ou de modification de date, d'horaire ou de lieu, pour quelques raisons que ce soit, d'un spectacle pour lequel il a acheté des places, il est de la responsabilité de l'acheteur de se tenir informé de la marche à suivre. L'acheteur est invité, en tout état de cause, à vérifier 6 heures avant le début du spectacle pour lequel il a un ou plusieurs billets, de la validité des informations le concernant sur le site internet de la Compagnie Spectible [www.spectible.ch](http://www.spectible.ch).

#### **Article 5– Exclusion de la responsabilité**

La Compagnie Spectible n'assume aucune responsabilité – négligence incluse sans restriction – à l'égard des dommages matériels, corporels et de tout autre dommage pécuniaire en rapport avec l'organisation et l'exécution des manifestations. La Compagnie Spectible exclut également toute responsabilité à l'égard de dommages dus à des annulations de manifestations, une organisation défailante ou à l'exécution des manifestations.

#### **Article 6– Protection des données**

1. La Compagnie Spectible s'engage à traiter avec attention les données de l'acheteur de billets et à respecter les dispositions sur la protection des données.
2. Les données personnelles et confidentielles indiquées par l'acheteur lorsqu'il passe commande sont exclusivement destinées à la gestion de son dossier d'achat et à lui faire gagner du temps lors de ses commandes ultérieures. Elles ne sont à aucun moment destinées à être vendues, commercialisées ou louées à des tiers. Sauf avis contraire de sa part, son adresse e-mail peut être utilisée par la Compagnie Spectible pour lui faire parvenir sa newsletter ainsi que des informations sur ses prochains spectacles ou manifestations.
3. Conformément aux articles 8 et 9 de la Loi Fédérale sur la protection des données du 19 juin 1992, nous précisons que les données transmises peuvent être utilisées par nos services internes et que l'acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition quant aux données personnelles le concernant.
4. L'acheteur accepte expressément que des données personnelles soient communiquées à des tiers dans certaines circonstances : à des administrations, des tribunaux et/ou d'autres services investis de pouvoirs judiciaires.

Fait à Bex, le 16 novembre 2021 par la Compagnie Spectible.